

Luminus Optifix Pro Electricité

(août 2019)

Conditions particulières : **(EOF2P2.0)**

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation d'électricité annuelle < 50 MWh et des raccordements avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

Consommateurs : **professionnels**

Type d'énergie : **électricité**

Durée du contrat : **2 ans**

VOS AVANTAGES :

Sécurité	Sérénité	Service
Un prix fixe compétitif pendant 2 ans.	Aide en cas de panne de votre installation électrique avec Luminus EnergieAssist 24/7.	Une approche personnalisée grâce à votre Conseiller Business.

SERVICES INCLUS :

EnergieAssist 24/24	Luminus EXTRAS!	My Luminus
Hotline 24/24 et 7/7 pour votre installation électrique durant les 2 premières années de votre contrat (conditions sur www.luminus.be/energieassist24).	Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.

Plus d'infos sur luminus.be

€ TARIFS :

Composition du prix de l'énergie

- 1 Énergie fournie par Luminus
- 2 Coût de transport de l'énergie
- 3 Taxes et redevances
- 4 TVA 21%

ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE :

Dernière origine approuvée par:	Energies renouvelables	Nucléaires	Gaz naturel (et autres combustibles fossiles)	Installations de cogénération de qualité
BXL Le produit que vous utilisez	-	64,30%	35,70%	-
BXL L'énergie fournie par Luminus	60,30%	25,50%	14,20%	-
FL Le produit que vous utilisez	-	66,80%	33,20%	-
FL L'énergie fournie par Luminus	38,40%	41,10%	20,50%	-
WAL Le produit que vous utilisez	-	66,80%	33,20%	-
WAL L'énergie fournie par Luminus	37,20%	41,90%	20,90%	-

Pour des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO2 et déchets radioactifs de la production d'électricité à partir de différentes sources d'énergie, consultez les sites www.climat.be et www.ondrarf.be.

1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA excl.) :

	Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Compteur exclusif nuit
		Jour	Nuit	
Énergie (c€/kWh)	6,38	7,31	5,14	5,14
Redevance fixe (€/an) ¹	35,00	35,00		-

	BXL	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh) ²	0,92	2,10	2,66
Coûts cogénération (c€/kWh) ²	-	0,31	-

¹ Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

² Les coûts de l'électricité verte et les coûts de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législatives. Les montants mentionnés dans les présentes conditions sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur www.luminus.be.

2 Coûts du transport de l'énergie :

	Gestionnaire de réseau	Coûts de distribution (c€/kWh)				Coûts de transport (c€/kWh)	Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an)	Cotisation fédérale (c€/kWh)(*)	Redevance producteur local (€/kWh/an)(**)
		Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Exclusif nuit				
			Jour	Nuit					
BXL	SIBELGA	7,98	7,98	5,70	5,01	1,70	12,54	0,3386	-
FL	GASELWEST	14,34	14,34	9,63	3,25	1,88	3,86	0,1651	90,28
	IMEA	10,35	10,35	7,77	2,64	1,83	3,86	0,1412	71,31
	IMEWO	11,39	11,39	7,63	2,65	1,90	3,86	0,1883	74,50
	INFRA X WEST	11,20	11,20	9,01	3,86	1,85	4,33	0,1547	76,72
	INTER-ENERGA	9,97	9,97	8,23	3,54	1,79	4,33	0,2432	70,65
	INTERGEM	9,70	9,70	6,44	2,28	1,81	3,86	0,2047	63,81
	IVEG	11,48	11,48	8,99	4,11	2,06	4,33	0,0477	81,51
	IVEKA	11,45	11,45	8,19	2,81	1,59	3,86	0,0176	74,21
	IVERLEK	11,80	11,80	8,15	2,77	1,77	3,86	0,1800	75,55
	PBE	11,41	11,41	8,73	4,52	1,86	4,33	0,2832	76,31
	SIBELGAS-N	12,84	12,84	9,31	3,39	1,99	3,86	0,3309	84,70
WAL	AIEG	6,91	7,30	5,50	4,74	3,44	21,81	0,3386	-
	AIESH	10,63	10,95	7,00	5,97	3,44	14,76	0,3386	-
	GASELWEST	8,51	9,05	5,15	4,14	3,44	13,30	0,3386	-
	ORES (Brabant Wallon)	8,48	9,03	4,96	3,96	3,44	13,30	0,3386	-
	ORES (EST)	11,38	12,15	6,90	5,54	3,44	13,30	0,3386	-
	ORES (Hainaut Electricité)	9,62	10,16	6,28	5,28	3,44	13,30	0,3386	-
	ORES (Luxembourg)	10,05	10,71	5,98	4,77	3,44	13,30	0,3386	-
	ORES (Mouscron)	8,51	9,05	5,15	4,14	3,44	13,30	0,3386	-
	ORES (Namur)	9,82	10,43	5,93	4,82	3,44	13,30	0,3386	-
	ORES (Verviers)	11,51	12,90	7,33	6,08	3,44	13,30	0,3386	-
	PBE	9,15	9,15	6,61	4,80	2,73	5,25	0,3485	-
	TECTEO RESA	8,15	9,19	4,67	3,96	3,44	22,06	0,3386	-
	WAVRE	9,95	10,68	8,35	8,35	3,44	17,43	0,3386	-

(*) Taxe dégressive : réduction uniquement applicable aux consommateurs professionnels et valable sur la cotisation fédérale et sur le composant "Surcharge Certificat Vert" des tarifs de transport : 0-20 MWh: 0 %, 20-50 MWh: 15 %, 50 MWh - 1 GWh: 20 %.

(**) Max. 10 kW.

3 Taxes et redevances :

	BXL	FL	WAL
Cotisation Fonds énergie (€/mois)			
Basse tension non résidentiel	-	8,0600	-
Basse tension résidentiel	-	0,4300	-
Cotisation sur l'énergie (c€/kWh)	0,1926	0,1926	0,1926
Redevance de raccordement (*) (c€/kWh)	-	-	0,0750

Fonds OSP Régionale Région de	€/an
<= 1.44 kVA	0,00
> 1.44 kVA et <= 6 kVA	9,96
> 6 kVA et <= 9.6 kVA	15,96
> 9.6 kVA et <= 13 kVA	19,92
> 13 kVA et <= 18 kVA	30,00
> 18 kVA et <= 36 kVA	39,96
> 36 kVA et <= 56 kVA	79,80
> 56 kVA et <= 100 kVA	129,72
> 100 kVA	129,72

(*) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,075.



INFORMATION SUR VOTRE TARIF :

Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas indexés. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture d'électricité, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau d'électricité, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour

la fourniture d'électricité. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.



DUREE DE VOTRE CONTRAT :

Luminus Optifix Pro Electricité est un contrat à durée déterminée de 2 ans, qui sera automatiquement prolongé pour des périodes successives de 2 ans.

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Optifix Pro Electricité, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous.

L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débiter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous payez votre facture d'acompte mensuelle et votre décompte par domiciliation. Vous recevez vos factures uniquement par email. Toutes vos factures sont disponibles en ligne, via la zone self-service sur www.luminus.be.

